

Luxembourg, le 2 septembre 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Il va sans dire que la croissance démographique de ces dernières années fait croître les demandes sur les plans les plus divers. Ainsi le nombre de pharmacies a été révisé à la hausse depuis le début du siècle afin de faire face aux demandes de la population en matière d'approvisionnement en médicaments et produits assimilés.

Voilà pourquoi nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Quel est le nombre de pharmacies qui exercent actuellement au Luxembourg ?
- Est-il prévu d'augmenter le contingent des pharmacies au cours de cette décennie ?
- Dans l'affirmative, quel sera le nombre programmé par le ministère de la Santé ?
- Quels sont les critères retenus pour décider de l'implantation d'une officine en une région déterminée ?
- Dans quels cantons ou communes du pays le ministère prévoit-il d'établir une ou plusieurs nouvelles pharmacies ? »



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM
Député



André BAULER
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 6 octobre 2021

Réf. : 83ax81f2d

Concerne: Question parlementaire n°4929 du 2 septembre 2021 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n°4929 du 2 septembre 2021 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Monsieur le Député André Bauler concernant « Augmentation du contingent des pharmacies ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paulette LENERT
Ministre de la Santé



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n°4929 du 2 septembre 2021 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Monsieur le Député André Bauler concernant « Augmentation du contingent des pharmacies ».

Actuellement, le Grand-Duché de Luxembourg dispose de 98 pharmacies ouvertes au public. S'y ajoutent 3 nouvelles concessions qui ont été créées sur demande des administrations communales au cours des dernières années, mais qui ne sont pas encore fonctionnelles. Ces concessions se trouvent dans les communes d'Esch-sur-Sûre, Contern et Lorentzweiler.

A défaut d'un plan national pour la création de nouvelles concessions de pharmacie, la mise en place de celles-ci se fait sur requête auprès du ministère de la Santé, qui avant de se prononcer définitivement, prend les avis de la Direction de la santé et du Collège médical.

Comme indiqué dans la réponse à la QP n° 4066, le ministère de la Santé se rallie à la proposition du Collège médical relative à l'élaboration d'un plan national pour la création de nouvelles officines, fondé sur une pluralité de critères (démographie, infrastructures médicales, accessibilité etc.) afin de mieux pouvoir juger le besoin et la nécessité de création de pharmacies supplémentaires et entreprendra les démarches nécessaires à cette fin.